Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 60 (1998)

Heft: 5

Rubrik: ASETA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

30 km/h & 40 km/h pour les véhicules agricoles

Analogies et différences

des membres du groupe de travail des de l'OETV - dans lequel l'ASETA représente les intérêts des agriculteurs - sont tombés d'accord sur les points suivants: les véhicules agricoles qui circulent déjà à 30 km/h v_{max} continueront de le faire comme par le passé, sans documents supplémentaires. Cette mesure sera aussi valable pour les nouveaux véhicules agricoles qui rouleront à 30 km/h v_{max}. Parallèlement aux directives de l'UE, les véhicules agricoles à moteur, autorisés à rouler à 40 km/h, pourront aussi être homologués en Suisse. Les remorques autorisées à rouler à 40 km/h devront répondre aux prescriptions énoncées dans l'encadré. Il s'agit également de garantir que des véhicules roulant à des vitesses différentes puissent être attelés entre eux. Dans ce cas, il est évident que

Porte-à-faux avant

le véhicule le plus leur indique la vitesse.

Une proposition détaillée d'ordonnance a été élaborée et soumise à l'Office fédérale des routes (OFROU). En ce qui concerne la conduite de véhicules à 40 km/h, l'Office fédéral des routes propose une démarche en deux temps. Primo: passer les examens théoriques requis par la catégorie G qui permettent de conduire comme par le passé et dès l'âge de 14 ans - les véhicules agricoles à moteur à une vitesse maximum de 30 km/h. Secundo: après avoir obtenu le permis G, possibilité de prendre un cours pratique de conduite de tracteur qui sera mentionné dans le permis. Ainsi, cette remarque autorisera de rouler avec des véhicules limités à 40 km/h. La procédure de consultation prendra fin en mai.



Il se peut que la liste ci-dessous subisse encore quelques changements. L'ordonnance révisée de l'OETV devra encore être ratifiée par le Conseil fédéral avant qu'elle n'entre en vigueur au 1er octobre 1998.

Revue des produits

Chaudière automatique TIBAmatic

Tiba-Müller SA présente à la BEA 98 les chaudières automatiques TIBAmatic 20 et 45 kW. Ces chaudières éprouvées sont une combinaison entre un avant-foyer à grille pour des plaquettes de bois et une chaudière à bûche. Cette technologie permet une exploitation bivalente plaquettes/bûches. L'avant-foyer est construit de façon à garantir une combustion optimale même avec du combustible humide. L'entretien et le nettoyage sont minimes. L'installation est équipée d'une commande numérique qui règle automatiquement la puissance selon la demande momentanée. Plusieurs centaines d'installations sont en service en Suisse.

Tiba-Müller SA produit des installations de chauffage aux plaquettes de bois d'une puissance de 10 kW à 15 MW. La gamme de produit couvre toute la plage de production énergétique avec les différentes biomasses disponibles.

Tiba-Müller SA, 4710 Balsthal

	Véhicules agricoles à moteur 30 km/h v _{max}	Tracteurs agricoles 40 km/h v _{max}
Contrôle antipollution Décélération	48 mois 2.5 m/s ²	24 mois 3,12 m/s ²
Freins	Dès une charge de 6 t: raccord de freinage modulable	Raccord pour le freinage modulable
Nombre de remorques	2 remorques; entre la ferme et les champs + un chariot de travail suppl.	2 remorques
Poids d'adhérence	n'est pas un critère	25 % du poids total du train sur les essieux tracteurs
Outils portés	3.0 m entre la ferme et les champs, sans autorisation	
Roues jumelées	3.0 m entre la ferme et les champs, sans autorisation	
Pneus larges	dès 2.5.m avec autorisation	

	Remorques agricoles 30 km/h v _{max}	Remorques agricoles 40 km/h v _{max}
Réception des types	non	oui
Plaques de contrôle	non	oui
Décélération	2,5 m/s ²	3,12 m/s ²
Frein de poussée	jusqu'à 6 t	jusqu'à 3,5 t
Soupape de freinage d'urgence	non	oui

général 3.0 m resp. 4.0 m entre la ferme et les champs